

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

CANNE A SUCRE A LA REUNION

**Des richesses
inégalement réparties**



FÉDÉCANNE = TRAHISON

"ILS" ONT SIGNÉ. ET POUR 5 ANS!

La vérité sur ce nouveau coup de poignard dans le dos des planteurs

Une fois de plus, la Fédécane de Jean-Paul Virapoullé et de Ferrand a poignardé les planteurs dans leurs dos : ils ont en effet conclu, dans cette année de l'échéance de 1975, un accord. Cet accord livre les planteurs pieds et poings liés, aux usiniers pour cinq ans.

Cet accord est contenu dans le communiqué publié dans le «Journal de l'île de la Réunion» du 11 juillet. Il y est question de «conciliation».

Personne n'en revient. Tous ceux dans les milieux pourtant proches de la Fédécane, tous les présidents de syndicats locaux Fédécane, tous les membres de la Chambre d'agriculture que nous avons pu interroger sont «stupéfaits», «atterrés», «sur-

pris» par les déclarations de Jean-Paul Virapoullé à la télévision, au Conseil Général, celles de Ferrand selon lesquelles les planteurs étaient satisfaits du prix annoncé.

TOUT ÉTAIT PRET
Personne n'ose croire qu'un accord pour la campagne 1975 et, à plus forte raison, pour les campagnes 1976, 1977, 1978 et 1979,

aient pu être signés sur la base d'un tel prix.

Et pourtant. Les dirigeants de la Fédécane ont bel et bien signé cet accord de trahison. Cela s'est passé entre le samedi 5 juillet, à la suite d'une réunion à la Chambre d'agriculture à laquelle participaient le préfet, le secrétaire général aux Affaires économiques, et le lundi 6 juillet, où les prix de 6 400 Frs CFA et de

6 750 Frs ont été annoncés à la radio.

Mais, dans la réalité, c'est depuis bien longtemps qu'il était prêt à être signé.

S'ILS NE SONT PAS REMIS EN CAUSE

Conséquence pour les planteurs si de tels accords ne sont pas remis en cause ? Ils n'auront jusqu'en 1980, comme prix de tonne de cannes que 61,8 %

de la valeur du sucre contenu dans la canne. Ensuite on leur fera payer les frais de transport du sucre, des usines jusqu'au Port, à un prix de 7 300 Frs CFA la tonne. Enfin on ne leur donnera qu'une infime partie de la valeur des autres produits de la canne.

Voilà ce que ces gens-là ont signé. Et pour une durée de cinq années.

Et pourtant tout interdisait aux dirigeants de la Fédécane de signer quoi que ce soit et à plus forte raison un accord portant non seule-

ment sur une campagne, mais sur cinq campagnes, jusqu'en 1980. Les raisons d'un tel refus ne manquaient pas.

avaient passés les années précédentes avec les usiniers.

Ils avaient été, en effet, conduits à renier ce qu'ils avaient eux-mêmes avalisé ou signés. Et cela sur tous les plans ; aussi bien, en ce qui concerne l'accord technique que la part des planteurs dans une tonne de cannes.

Ils ont été obligés de reconnaître, plusieurs années après que l'accord technique qu'ils avaient avalisé en 1970 avaient durement pénalisé les planteurs. C'est ce que Jean-Paul Virapoullé, c'est ce que le président de la Fédécane ont reconnu, l'an passé.

AVEUX DE FERRAND

Ils ont été obligés de reconnaître que la part du planteur était passée à 61,454% du sucre seulement alors qu'auparavant, elle était de 66,56% du sucre mais, également, de tous les autres produits de la canne. Ce sont les aveux faits par Ferrand et par les divers communiqués parus ces derniers temps de la Fédécane.

Fort de cette expérience, les accords qu'ils avaient conclu dans le passé, et dont les planteurs ont payé chèrement, par la ruine et par l'appauvrissement, les conséquences désastreuses, les dirigeants de la Fédécane auraient du comprendre qu'il leur était interdit de conclure de nouveaux accords sans consulter les planteurs eux-mêmes.

ILS ONT MALGRÉ TOUT SIGNÉ...

Et pourtant ils ont signé. Et du coup, ils n'ont pour eux, aucune excuse ; ils ne peuvent pas prétendre qu'ils n'étaient pas prévenus, puisque leurs propres aveux faits ces derniers temps les accusaient.

Un vieux planteur de la région du Sud, membre de la Chambre d'agriculture est connu pour ne pas partager les opinions de notre journal, nous confiait au cours d'une communication téléphonique, il y a trois jours, que le samedi 5 juillet, à la Chambre d'agriculture qu'il était personnellement intervenu auprès du président de la Fédécane, Paul Ferrand pour lui dire qu'il ne fallait pas céder sur les 7 500 Frs et que ce dernier s'était engagé à ne rien céder. Quarante-huit heures après, l'affaire était faite, la trahison consommée.

Comment dès lors ne pas rapprocher de la signature de cet accord la qualité même de ces dirigeants de la Fédécane : Jean-Paul Virapoullé qui loue ses terres aux usiniers et Paul Ferrand actionnaire du Quartier-Français et le fait que ce sont les usiniers qui, illégalement, prélèvent sur les avoirs des planteurs, des prétendues cotisations au profit de la Fédécane...?

PAR DES PROCÉDÉS ANTI-DÉMOCRATIQUES...

Ce qui vient encore aggraver ce fait, ce sont les procédés utilisés pour y arriver, et la tentative manifeste de rejeter sur les présidents de syndicats locaux la lourde responsabilité de ces accords de trahison.

C'est un communiqué pris lors d'une réunion, en assemblée générale des présidents des syndicats locaux et groupements affiliés à la Fédécane, qu'est annoncée la «conciliation», c'est-à-dire les bases de l'accord conclu.

Cette réunion d'assemblée générale a eu lieu le 9 juillet à la Chambre d'agriculture.

Or, le 7 au soir, les prix de 6 400 Frs et de 6 750 Frs, résultant de cet accord ont été annoncés à la radio. Ce qui veut donc dire que l'accord avait été conclu avant.

C'est depuis bien avant que tout était mis en place pour aboutir à ces accords de trahison.

Ainsi, il est clair que tout le monde a été mis devant le fait accompli ; à commencer par les présidents de syndicats locaux Fédécane à qui le 9, on avait fait avaler la couleuvre préparée depuis plusieurs jours auparavant.

LES ACCORDS DE LA HONTE ET DU SILENCE...

Mais pire, c'est qu'on leur a fait avaler la couleuvre sans même leur dire que c'en était une. Et c'est la même opération que l'on tente avec les planteurs.

Car, à aucun moment, la Fédécane et ses dirigeants de tête, que sont les Jean-Paul Virapoullé, Paul Ferrand, ne parlent d'accord et à plus forte raison d'accord à long terme. Ils parlent, dans leur communiqué de «procédure de conciliation». De conciliation. Qu'est-ce au juste, et pour combien de temps cette «conciliation», tout le monde l'ignore.

En fait, comme des gens honteux de ce qu'ils ont fait, ils ont gardé le silence.

TOUT ÉTAIT TERMINÉ

Lorsque Jean-Paul Virapoullé était à la télévision le 8 juillet au soir, les accords étaient déjà signés et les prix en résultant annoncés depuis la veille au soir. Il s'est bien gardé de dire la vérité aux planteurs et à toute l'opinion qui le regardaient et l'écoutaient. Lorsque Bruny Payet lui disait combien la règle de partage établie depuis 1968 avait pénalisé les planteurs et qu'en conséquence aucun accord ne devait être signé tant que le partage ne serait pas équitable, Jean-Paul Virapoullé s'est bien gardé de révéler que tout était terminé. Il a même poussé le cynisme jusqu'à dire que tout cela sera vu en son temps.

Et, le lendemain matin de ce débat télévisé, il faisait de nouveau son cinéma au Conseil Général.

... EN TENTANT DE FAIRE PORTER PAR LES PRÉSIDENTS DE SYNDICATS LOCAUX LA RESPONSABILITÉ DE LEUR TRAHISON...

Et, en définitive, à qui ces dirigeants de la Fédécane tentent-ils de faire porter le chapeau dans cette affaire ?

En gardant le silence sur la trahison et en faisant annoncer, par un communiqué, publié à la suite de la réunion en assemblée générale des présidents de syndicats locaux, c'est bien sur ces derniers qu'ils tentent de rejeter la responsabilité de leur trahison.

Car enfin, pour le planteur qui lit ce communiqué, qui annonce la «conciliation» qui cache en réalité un accord à long terme ?

Qui, sinon les présidents de syndicats locaux ?

A JAMAIS DISQUALIFIÉE

Et, à qui, les planteurs en colère d'avoir été de nouveau trahis vont-ils s'adresser, sinon à ces présidents de syndicats locaux de la Fédécane ?

C'est là, la dernière manœuvre des grands dirigeants de la Fédécane et qui montre clairement jusqu'où ils peuvent aller : trahir les intérêts des planteurs qu'ils prétendent défendre et faire porter les responsabilités de leur trahison par leurs propres amis.

C'est là une attitude qui disqualifie à jamais la Fédécane, Jean-Paul Virapoullé, Paul Ferrand et les autres grands dirigeants de la Fédécane.

(suite en page 4)

L'UNANIMITÉ SUR LE PRIX VÉRITÉ DE 7 500 Frs CFA

La première de ces raisons, c'est l'unanimité réalisée autour du prix de 7 500 Frs CFA de la tonne de canne.

Tout le monde était d'accord sur ce prix vérité. L'ensemble des planteurs et la Fédécane elle-même : cette unanimité de la profession bénéficiait du soutien de tout le Conseil Général, du Conseil Régional, ce dernier ayant d'ailleurs voté une motion réclamant ce prix de 7 500 Frs CFA. Outre cela, les planteurs bénéficiaient du soutien de toute l'opinion.

LES PRIX ÉTAIENT INFÉRIEURS À CE PRIX - VÉRITÉ DE L'UNANIMITÉ

La deuxième raison, c'est que les prix annoncés, 6 400 Frs CFA pour tous les planteurs et 6 750 Frs pour les deux mille premières tonnes de cannes, étaient de loin inférieurs aux prix-vérité qui avait fait l'unanimité. Il manquait pour l'ensemble des planteurs 1 100 Frs par tonne de cannes et pour les deux mille premières tonnes 750 Frs. Et, c'est beaucoup.

DES PLANTEURS ÉTAIENT EN POSITION DE FORCE POUR DES NÉGOCIATIONS

Ces deux raisons, à elles seules, étaient suffisantes pour refuser la signature de tout accord de campagne sur le prix.

Mais il est une troisième raison tout aussi importante.

C'est que, pour la première fois, avant des négociations sur le prix, les planteurs étaient en position de force.

Ils avaient l'unanimité pour eux, ils avaient le soutien de tous, et par conséquent, ils avaient la justice pour eux.

C'ÉTAIT UN MINIMUM

Mais de plus, le prix de 6 750 Frs annoncé officiellement par le secrétaire d'État, Olivier Stirn était un minimum en-dessous duquel le prix de la tonne de cannes des planteurs ne pouvait plus descendre ; c'était un acquis des journées d'étude, de la mobilisation des planteurs et de leurs rassemblements avant juillet et permettait l'ouverture de négociations sur le prix définitif avec une certaine assurance.

DU TEMPS DEVANT EUX

On pouvait, sur cette base, débiter la coupe, payer l'avance au démarrage sur la base de 70% de ce prix et poursuivre la discussion en vue d'obtenir le prix vérité réclamé par les planteurs. Le règlement définitif ne se faisant qu'en mars, les planteurs avaient du temps devant eux.

Tout cela, cette position de force qu'avaient les planteurs, a été réduit à zéro, anéanti par les dirigeants de la Fédécane ; les Jean-Paul Virapoullé, Paul Ferrand et les autres.

L'EXPÉRIENCE DES PRÉCÉDENTS ACCORDS QU'ILS AVAIENT PASSÉS

S'il leur fallait encore une quatrième raison pour refuser de conclure un accord, c'était bien l'expérience des accords qu'ils

LA CAMPAGNE SUCRIÈRE 1979

Les 26 000 tonnes de cannes en plus par rapport à 1978 ne compensent pas la plus faible richesse en sucre de la campagne 1979

- 10 000 TONNES DE SUCRE DE MOINS QU'EN 1978
- BAISSÉ ÉNORME DU POUVOIR D'ACHAT DES PLANTEURS

La campagne sucrière s'est donc achevée dans la semaine du 17 au 22 décembre. Durant ces derniers jours, seules deux usines restaient en marche (Savannah, Grands Bois) et elles ont alors brassé les 11 000 dernières tonnes de cannes de la campagne de 1979 (exactement 10 656 780 kg de cannes).

26 000 TONNES DE CANNES DE PLUS QUE L'AN DERNIER

Finalement, toutes les usines de l'île auront brassé, cette année, 2 406 000 tonnes de cannes.

2 406 000 tonnes de cannes en 1979, 2 379 570 tonnes l'an dernier, soit 26 000 tonnes de cannes en plus cette année.

C'est là le résultat définitif qui met un point final à la saison 1979.

Nous voyons tout de suite que l'on est, somme toute, assez éloigné des prévisions annoncées pour la campagne sucrière 1979.

Cependant, du point de vue du tonnage total de cannes broyées c'est une bonne campagne.

Ces milliers de tonnes brassées en plus que l'an dernier cachent néanmoins un déséquilibre entre la région du vent et celle sous le vent, la région du vent ayant brassé 50 000 tonnes en moins qu'en 1978. Et ceci à cause de la région Est.

DÉCEPTION GÉNÉRALE A CAUSE DES RICHESSES PLUS FAIBLES CETTE ANNÉE

Les 26 000 tonnes de plus que l'an dernier n'équilibrent pas, et de loin, les faibles richesses enregistrées cette année. Nous avons terminé 1979 avec une richesse moyenne de 14,01% contre 14,51% l'an dernier, soit avec un demi point en moins.

Cela a une double incidence.

1) La production de sucre : Il est à craindre que les usiniers ne publient pas (comme les années passées) les quantités de sucre obtenues dans les usines. Il faudra donc se fier aux résultats du centre technique. Ceux-là font état d'une production de 262 000, 263 000 tonnes de sucre produit. Ainsi, cette année, nous aurons produit 10 000 tonnes de sucre en moins que l'an dernier, du fait, d'une richesse inférieure.

2) Pouvoir d'achat des planteurs en baisse par rapport à 1978

La richesse inférieure cette année a de profondes répercussions chez les producteurs de cannes. En effet, avec une richesse moyenne de 14,01 %, nous avons terminé la campagne sucrière avec un prix moyen de 162,13 F cette année. Quand on sait que l'an dernier avec 14,51 % l'on était à

RÉSULTATS CUMULÉS			
A LA SEMAINE / DU 17/12/79 au 22/12/79			
USINES	TONNAGE TOTAL	RICHESSE	PRIX F/TONNE QUOTA A (*)
BEAUFONDS	314 020 800	14,37	169,26
QU. FRANÇAIS	217 800 050	13,79	157,77
BOIS ROUGE	343 315 600	13,82	158,38
LA MARE	203 746 330	14,25	166,92
SAVANNAH	329 155 750	14,63	174,34
LE GOL	597 589 750	13,81	158,15
GRAND BOIS	400 295 560	13,67	155,54
	2 405 923 840	14,01	162,13



La CGPER avec Angélo Lauret a toujours mis en garde les planteurs contre les difficultés qui les attendaient.

158,34 F, l'on comprend que la progression n'est que de 3,79 F cette année ; ce qui en pourcentage se traduit par 2,4%.

La baisse du pouvoir d'achat des planteurs est évidente, d'autant plus que le taux officiel de l'indice des prix dépasse les 10%.

Voilà donc résumés à l'essentiel les résultats de la campagne sucrière 1979 :

Tonnage de cannes sensiblement supérieur à celui de 1978, richesse moyenne plus faible, production de sucre inférieure à 1978 et baisse du pouvoir d'achat des planteurs. Avec tout cela sur leurs dos, il est sûr que les planteurs ne terminent pas l'année 1979 dans la joie et la confiance.

A l'aube de 1980, de nouvelles menaces pèsent déjà sur eux. Il n'est pas du tout sûr que la Communauté Européenne accède aux desiderata des «DOM», à savoir la non diminution de leur quota global

de sucre. La mesure qui sera décidée pèsera lourdement sur l'avenir du sucre de la Réunion, alors que nous sommes en plein «plan de relance de la canne à sucre».

Mais déjà l'on entend du côté de Bruxelles que le système des quotas ne serait qu'une «transition» vers leur suppression totale.

La CEE pense en effet que le meilleur moyen de jouer sur la production sucrière, en son sein, serait d'agir uniquement sur les prix. Si elle veut accroître la production elle augmenterait les prix, si elle veut obtenir l'effet inverse, elle pourrait alors baisser le prix du sucre communautaire.

Voilà ce qui nous attend. A part cela, ceux qui nous gouvernent nous souhaitent «confiance et espoir». Décidément !...



FÊTES DE FIN D'ANNÉE

le plus féminin
des cadeaux est signé
frou-frou

SPECIALISTE LINGERIE FINE

de jour et de nuit

arrivage nouvelle collection 80

frou-frou

face au Prisunic, rue M^l-Leclerc St-Denis

face au Score, rue J.-Chatel St-Denis

Sous-produits de la canne à sucre

UN GROS GATEAU

Depuis bientôt deux ans, la C.G.P.E.R., rejointe par d'autres organisations, réclame une négociation sur le paiement aux planteurs d'une partie des sous-produits de la canne à sucre.

Ce n'est pas une revendication de circonstance. D'une part, les planteurs de cannes n'ont jamais accepté l'accord de trahison signé avec les usiniers en 1969 par les dirigeants de la

"Avec la mélasse et la bagasse de nos cannes, les usiniers gagnent de plus en plus d'argent. Trois tonnes et demi de bagasse valent une tonne de fuel et nous n'en voyons rien. C'est du vol", déclarait Angélo Lauret, Président de la C.G.P.E.R. lors d'une assemblée de planteurs dans l'Est. Les planteurs réclament avec force le paiement - deux tiers/un tiers, le mode de partage existant auparavant - des sous-produits de la canne.

Cela est motivé par le souci de maintenir les planteurs à la terre en augmentant les revenus de leur travail. Mais la revendication est également fondée sur une modification de la référence prise en compte pour le calcul du prix de la tonne de canne.

C'est à la demande des sucriers réunionnais - affirmant payer trop cher le produit -, qu'est séparé, en 1986, le prix de la tonne de canne proprement dit, de l'aide gouvernementale.

Conséquence : le prix de base de la tonne de cannes ne résulte plus d'un arbitrage tenant compte, d'une part du revenu moyen d'une exploitation de sept hectares et, d'autre part de la garantie de la marge industrielle. Ce prix est maintenant dérivé du prix de la betterave et du sucre fixé à Bruxelles. C'est ce qu'on appelle le prix industriel, dont dépend le prix de la tonne de canne.

UNE QUESTION D'ÉGALITÉ

Du coup, pour les planteurs écartés de toutes ces discussions, les accords antérieurs n'existent plus. D'une part, on ne demande pas aux planteurs de garantir la marge industrielle, d'autre part, le sur-prix du sucre est pris en compte dans ce prix industriel.

Enfin, comme le souligne Angélo Lauret, "c'est une question d'égalité. Les betteraviers de France sont payés pour les sous-produits de la betterave. Si les industriels réunionnais sont sur le même pied d'égalité que les industriels français, il doit en être de même pour les planteurs".

Le betteravier a droit - c'est l'un des termes de la convention interprofessionnelle - à une ristourne sur les sous-produits de la betterave (notamment la pulpe). Au départ, il recevait une partie de la pulpe pour l'alimentation des animaux. Aujourd'hui, dans la quasi-totalité des cas, il perçoit l'équivalent en argent : 15 francs la tonne de pulpe déshydratée.

Il s'agit donc bien là d'un débat entre planteurs et usiniers, l'Etat ayant un rôle d'arbitre à

jouer dans la mesure où il est partie prenante du plan de restructuration et de consolidation de l'industrie sucrière.

UNE MAISON DE VERRE

C'est pourquoi, la C.G.P.E.R., dans une lettre aux membres de la Commission Paritaire de la Canne et du Sucre, demande le réexamen des "conditions de répartition du produit sucre et des sous-pro-

duits, prenant en compte les nouvelles modalités du règlement".

En fait, le syndicat d'Angélo Lauret veut vérifier le montant, la composition et l'évolution depuis 1978 (date d'application du rapport Colonna) de cette fameuse marge industrielle dont la garantie était prise en compte avant 1986 dans le calcul du prix de la tonne de canne.

Le syndicat agricole veut également connaître avec précision le montant réel de la pro-

duction de sucre. C'est tout le problème de l'assiette sur laquelle devrait être appliqué le partage des sous-produits.

Tout paraît simple. Mais apparemment, les usiniers ne mettent pas un grand empressement à répondre à ce souci de transparence.

Cela n'est pas nouveau, les planteurs n'ont jamais pu connaître avec exactitude la quantité exacte de sucre tirée d'une tonne des cannes. Le syndicat des fabricants de sucre, il

est vrai, n'a jamais eu la réputation d'être une maison de verre. "Il n'y a pas de réponse à donner à une mauvaise question. En fait, la C.G.P.E.R. nous dit: donnez-nous des informations pour que l'on puisse savoir ce que l'on peut vous prendre. Ce n'est pas possible". La question est posée. Y a-t-il quelque chose à partager? Si oui, cela doit être fait pour le plus grand bien de la filière sucre et de toute la production.

Y. V.D.E.

Electricité : l'énergie verte



A L'USINE DE BEAUFONDS, L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE À PARTIR DE LA BAGASSE EST VENDUE PAR L'USINIER À E.D.F. UN INVESTISSEMENT QUE L'ON POURRAIT RETROUVER DANS TOUTES LES USINES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA RÉUNION EN ÉNERGIE. DES RICHESSES CRÉÉES SUR PLACE ET À PARTAGER ENTRE LES PRODUCTEURS.

La production d'électricité à partir de la combustion de la bagasse est un domaine sous-exploité à La Réunion. Pendant la campagne sucrière, les usines auto-produisent leur énergie. Seule, Beaufonds (Sucrière du Nord-Est) possède une centrale thermique fonctionnant toute l'année. Elle a livré 28 752 MW(h) à E.D.F. en 1987, soit un chiffre d'affaires de 8,5 à 10 millions de francs. La production d'électricité est donc

pour l'industrie sucrière un marché considérable. L'usine de Beaufonds ne produit que 4 % de la totalité de la production locale. Or l'E.D.F., notamment pendant la période janvier/février est demandeur d'énergie. De plus, tout kWh produit à partir de la bagasse sera autant d'économisé sur la facture de fuel. La production de bagasse a été l'année dernière d'environ 660 000 tonnes pour toute l'île. La consommation de fuel de la centra-

le thermique du Port est en moyenne de 65 000 tonnes par an. Or, 3,5 tonnes de bagasse équivalent à une tonne de fuel. Celle-ci, arrivée au Port, revient à 860 francs la tonne (2100 francs en 1979/1980). C'est donc 5,5 millions de francs qui sont dépensés pour fournir de l'énergie à La Réunion à partir d'une source d'approvisionnement extérieure. Ces chiffres donnent une idée de la valeur de la bagasse et pourraient constituer une des bases de la dis-

cussion sur le partage des revenus des sous-produits de la canne entre planteurs et usiniers. En tenant compte bien sûr de l'investissement relativement lourd dans ce domaine de la thermie. Mais ce n'est pas là la seule possibilité de valorisation de la bagasse. D'autres existent, comme le montre la thèse de M. Brière, défendue avec succès il y a quelques années, devant un jury de la faculté des sciences de l'Université de La Réunion.

À PARTAGER

Fédécane, privant les producteurs des revenus des sous-produits de la canne. D'autre part, la situation a évolué et le prix de la tonne de canne est dérivé depuis 1986 sur celui de la betterave, alors que les conditions de production etc. ne sont pas les mêmes. Enfin, il s'agit pour les planteurs de La Réunion d'une question d'égalité avec les agriculteurs de France et d'une question de survie pour la plupart d'entre eux.

Les sous-produits de la canne : environ 400 millions

Dans une tonne de cannes, on tire :

- 110 à 115 kilos de sucre
- 300 kilos de bagasse
- 315 kilos d'écume
- 30 à 35 kilos de mélasse, dont on extrait 7 litres d'alcool pur et de l'eau

Soit un rapport financier de :
Sucre : 393,80 à 411,70 francs
Bagasse : 25,80 francs (sur le base du prix de la tonne de fuel)
Mélasse : 9,75 à 11,38 francs (prix à l'exportation)
15,90 à 18,35 francs (prix intérieur)

Au total et seulement pour ces trois produits, d'une tonne de cannes, l'usinier retire, officiellement, au moins 429,35 à 448,88 francs. Or, le prix de référence de la tonne de cannes à 13,8 de richesse est pour la campagne 1988 de 255, 71 francs. C'est donc de 173, 64 à 193, 17 francs qui doivent être partagés entre les planteurs et les usiniers par tonne de canne. Soit - si l'on se base sur le tonnage total de cannes brassées lors de la campagne précédente - de 382 millions à 424 millions de francs

MAGALINE : LE FUMIER À LA PUISSANCE CINQ

Un compost équilibré et homogène, prêt à l'emploi et riche... La Magaline, fabriquée près de l'usine du Gol (Saint-Louis) par Humobag, est un exemple de valorisation de la bagasse. Il est en effet obtenu à partir de la fermentation avec oxygène de la bagasse, de l'écume, de cendre et du fumier de bœuf et

de poule.

Ce mélange est mis en aire de fermentation sous contrôle hydrométrique et de température. Il est tassé, souvent retourné et broyé finement. Une opération qui dure de deux à trois mois.

La Magaline est utilisée pour le maraîchage, les fleurs, le jardin d'agrément, les arbres fruitiers, etc.

L'usine de Saint-Louis, qui emploie actuellement trois personnes - contre six à l'ouverture - produit 1 400 tonnes de Magaline par an, au prix de 55 francs le sac de 50 kilos.

A noter que les ouvriers d'Humobag travaillent dans des conditions difficiles, notamment par temps de grand vent qui fait tour-

billonner la poussière de Magaline. Par ailleurs, la production peut encore augmenter. Mais les ventes semblent marquer le pas.



A L'USINE DU GOL, UNE PARTIE DE LA BAGASSE EST TRANSFORMÉE EN ENGRAIS

An plis ke sa

Ecume

L'écume est en thorie gratuite pour les planteurs. Mais le transport est à leur charge. La concentration des usines a donc entraîné pour eux des frais supplémentaires souvent insupportables. D'autre part, on a vu comment, dans l'Est, les usiniers avaient remis en cause cet avantage acquis des planteurs. Seule l'intervention de la C.G.P.E.R. a permis de le conserver.

Sucre en morceaux

Depuis le mois de septembre 1988, la SORACO, seule entreprise à fabriquer à La Réunion du sucre blanc, produit du sucre en morceaux. D'ici quelques mois, la filiale du groupe de Quartier-Français sera en mesure de fournir une centaine de tonnes de sucre en morceaux. Elle couvrira ainsi une large part du marché réunionnais, qui s'élève à 140 tonnes de sucre en morceaux, jusqu'alors importé de France.

Bagapan

La bagasse peut être également utilisée pour la fabrication de panneaux de particules. Une expérience dans ce domaine s'est malheureusement achevée par la fermeture de l'usine de Bagapan à la Mare (Sainte-Marie). Le procédé n'est pas en cause, mais plutôt les conditions économiques dans lesquelles il a été mis en application.

Aliments pour bétail

La bagasse mélangée avec la mélasse entre également dans fabrication sommaire d'un aliment pour bétail.

Pas fini

Les chercheurs n'ont pas fini de découvrir de nouveaux produits dérivés de la canne et du sucre (sucro-chimie, etc.). Il est donc important que le partage des richesses actuelles - et futures - tirées de la canne soit effectué de manière équitable le plus rapidement possible entre planteurs et usiniers. Pourquoi ne pas en discuter ?

Pierre Gorce, membre du syndicat des fabricants de sucre :

UNE TENDANCE À LA BAISSÉ...

Pierre Gorce, Président du directoire de la Société Léon Bénard et membre du syndicat des fabricants de sucre, se déclare prêt à l'ouverture d'un débat, au moins sur les chiffres. "Si nous sommes convoqués par la Commission Paritaire de la Canne à Sucre, nous nous y rendrons". Mais la suite de son propos montre tout le blocage des usiniers sur cette question des sous-produits. "Des inspecteurs du trésor, du C.I.R.I. (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) nous ont "audit" avec beaucoup de soin de 1983 à 1986. Ils ont pris en compte l'ensemble des coûts et des recettes, et en particulier ceux des sous-produits. Depuis cette époque, nos recettes ont plutôt tendance à baisser. Par exemple, nous avions six tranches (6/10 ème) de rhum contingentées, nous n'en avons plus que trois cette année". Et il enfonce le clou. "Les revenus des sous-produits ont été pris en compte dans le calcul de la marge industrielle (N.D.L.R.: somme déterminée dans le prix de la tonne de canne, assurant le fonctionnement des usines sucrières). Ils sont déjà

partagés entre nous et les planteurs dans la recette. Si l'Etat veut faire une nouvelle inspection, on s'apercevra que nous allons perdre de l'argent".

La transparence des comptes des usiniers est-elle possible ? Pierre Gorce répond : "s'il faut discuter, je suis prêt, avec l'accord des Pouvoirs Publics

et de mes collègues, à mettre les chiffres sur la table".

La C.G.P.E.R. et les planteurs ne demandent que cela... Mais il faut remarquer que la lettre du syndicat d'Angelo Lauret à la Commission Paritaire de la Canne et du Sucre actuellement dirigée par les usiniers n'a toujours pas reçu de réponse. Les industriels ont-ils quelque chose à cacher ?

En fait, les usiniers ne veulent pas discuter directement de ces questions avec les planteurs. Ils estiment que c'est à l'Etat de se poser en interlocuteur des planteurs. Un directeur d'usine parle même de "vide relationnel entre l'Etat et les planteurs". Dans ce cas, pourquoi ne pas se diriger vers une réunion tripartite (usiniers, planteurs, gouvernement) ?



LES PLANTEURS VEULENT DISCUTER AVEC LES USINIERS DU PARTAGE DES RECETTES DES SOUS-PRODUITS



(photo Kalo)

La valorisation de tous les “sous-produits” de la canne est une perspective à retenir pour les décennies à venir. Le complexe usinier du Gol, par exemple, assure à partir de la bagasse l’approvisionnement énergétique de la sucrerie pendant la campagne sucrière.

Elle a de l’avenir

La canne, plante aux 500 productions

Paul Vergès raconte souvent l’anecdote suivante. Lors de la bataille de 1955 pour sauver l’usine de Quartier-Français, les responsables communistes avaient pour habitude de parler du sucre et des “sous-produits de la canne”. Le docteur Raymond Vergès leur faisait alors remarquer qu’avec les progrès techniques et les innovations, une valorisation de tous les “sous-produits” de la canne est une perspective à retenir pour les décennies à venir. Il affirmait que les productions autres que le sucre peuvent apporter une valeur ajoutée importante, peut-être équivalente au produit roi de la canne. Aussi insistait-il pour que, dans le vocabulaire courant, on parle des produits de la canne sans faire la distinction habituelle. Sans doute, sommes-nous arrivés au moment où les prévisions du docteur saint-andréen sont plus que jamais en train de se justifier. En tout cas, la question d’une valorisation de toutes les potentialités de la canne est un sujet d’actualité.

Dans la majorité des pays producteurs de canne, la principale utilisation qui est faite de cette plante est celle de la transformation industrielle en sucre et en rhum. Beaucoup d’entre eux ont commencé à explorer de nouveaux procédés permettant de tirer de

la canne et de ses produits une variété de productions diverses. Plus de 500 de ces productions ont été recensées. En voici un aperçu sommaire.

Les dérivés du sucre
Le saccharose extrait de la canne est une molécule relativement

complexe et peut servir à d’autres fins que d’être consommé. Par différents procédés, on peut transformer le sucre en de nombreuses substances chimiques aux applications très intéressantes. C’est ce qu’on appelle la sucrochimie. On peut, par exemple, obtenir des éthers et des esters.

Avec les premiers, on peut produire des plastifiants et des adhésifs, tandis que les seconds peuvent donner des vernis, des cosmétiques, des détergents et même des explosifs!

Les dérivés de la mélasse

La mélasse, qui contient 35% de saccharose et bien d’autres substances, peut aussi connaître une seconde vie. Une bonne part de la mélasse produite par les sucreries entre déjà dans la production du rhum industriel. Une autre fraction est utilisée dans l’alimentation des animaux et une petite part se retrouve sur les tablettes des supermarchés pour la consommation humaine. Mais ce n’est pas tout! La mélasse peut aussi être utilisée pour la culture des levures, ainsi que pour la production de divers produits: acide acétique (vinaigre), acetone-butanol, acide citrique, glycerol, acide aconitique, glutamate, dextrane, acide itaconique, lysine, éthanol etc.

Les dérivés de la vinasse et des boues

Le processus de distillation produit des rejets polluants: la vinasse. La distillation industrielle à partir de mélasse engendre en effet d’importants rejets: de 950 à 1.900 kilos de rejets par mètre cube d’alcool pur produit. Pour le rhum agricole, les rejets sont de l’ordre de 250 kilos par mètre cube d’alcool seulement. En plus de l’odeur nauséabonde qu’elles dégagent, les vinasses peuvent constituer une source non négligeable de pollution des eaux. Des mesures doivent donc être mises en place pour l’élimination ou le traitement des

vinasses. Une méthode relativement simple et économique consiste à utiliser les vinasses pour produire du biogaz. La méthanisation est un processus de fermentation naturelle qui se produit en absence d’oxygène (anaérobie): au cours d’une succession de réactions chimiques, des bactéries dégradent la matière organique et produisent du méthane. Ce biogaz peut ensuite servir de combustible. Les autres rejets de la sucrerie (boue de défécation, etc.) renferment une grande quantité de substances organiques, dont des cires et des graisses, qui pourraient être valorisées. De nouvelles recherches seront nécessaires pour mettre au point les procédés biochimiques et biotechnologies capables d’exploiter ces ressources.

Les dérivés de la bagasse

Après extraction, une tonne de canne produit d’importants débris (en moyenne entre 250 et 300 tonnes). La bagasse, comme on l’appelle, renferme environ 45% d’eau, 48,5% de fibres et 2,5% de matière dissoute (principalement du sucre). Traditionnellement, elle servait de source de combustible pour la sucrerie, ainsi que de fourrage pour les animaux et d’engrais. Les fines poussières de bagasse peuvent facilement pénétrer dans les poumons et causer une inflammation des bronchioles et des lésions pulmonaires. Les ouvriers qui manipulent les chargements de bagasse sont les plus susceptibles de développer cette maladie après quelques semaines ou quelques mois d’exposition. Appelée *bagassose*, cette maladie a été observée pour la première fois en 1914. Même lorsqu’on cesse l’exposition, plusieurs mois peuvent être nécessaires pour que l’inflammation des bronchioles disparaisse. Cependant, des troubles respiratoires peuvent subsister de façon chronique et peuvent même, dans les cas d’exposition prolongée, aboutir à la mort par fibrose pulmonaire et défaillance cardiaque. À Cuba, en raison de l’embargo américain, plusieurs nouvelles applications de la bagasse ont été développées. Les fibres sont transformées, entre autres, en papier, en carton et en panneaux agglomérés. La bagasse comme source d’énergie naturelle et renouvelable montre un bon potentiel. À La Réunion, deux centrales charbon-bagasse fournissent déjà une partie importante de l’électricité locale. À Porto Rico, un programme “canne-énergie” a également été mis en place. Des variétés spéciales, riches en fibre, ont même été mises au point spécialement pour servir à la production d’électricité ou de produits chimiques. Par traitement chimique, on peut en effet obtenir du furfural, un



liquide incolore utilisé comme solvant ou pour la synthèse de laques et de résines. Des dérivés du furfural, comme les polyols furaniques, peuvent même servir à produire de la mousse isolante pour l’industrie du bâtiment.

L’éthanol

Grâce à l’action de micro-organismes, comme les levures, le sucre de canne est transformé en alcool. C’est le processus de fermentation. Après distillation, on obtient de l’éthanol, l’alcool ordinaire que l’on retrouve dans le rhum et qui, lorsqu’il est traité devient de l’alcool dénaturé. L’éthanol pur peut aussi être utilisé comme biocarburant. Mélangé à de l’essence ordinaire en proportion de 5 à 10%, il peut servir à alimenter des moteurs à combustion spécialement adaptés à cet usage. La canne à sucre représente un atout particulièrement intéressant pour la production de biocarburant, car elle offre de meilleurs rendements que ceux obtenus avec la betterave à sucre ou les céréales (maïs aux États-Unis, blé en Europe). En 1979, après le premier choc pétrolier, le Brésil a été le premier pays à instaurer un ambitieux programme de production d’éthanol à partir de la canne à sucre afin de diminuer ses importations de pétrole. Aujourd’hui, environ 4 millions de voitures brésiliennes roulent à l’éthanol à 95 %. Toute l’essence vendue dans le pays contient entre 10 et 20 % d’éthanol. Pour répondre aux exigences du programme “Proalcool”, des variétés de canne adaptées à la production d’éthanol ont été soigneusement sélectionnées. D’autres pays (la Thaïlande, la Colombie...) se sont lancés dans la voie de la production d’éthanol à partir de la canne. Le Canada qui est aussi en pointe dans ce domaine a plus recours au maïs. Pour une production à plus grande échelle d’éthanol, l’idéal serait de pouvoir utiliser toute la plante comme matière première. Pour l’instant, les chercheurs mènent des recherches afin de trouver un procédé permettant de transformer la cellulose végétale en sucre — afin de pouvoir ensuite convertir ce dernier en éthanol.